

Les membres suivants Claude Germy (LGE), Paul Groos (LUX), Jean-Marc Tagliafero (HAI), Gérard Trausch (NAM), Yves Van Wallendael (BBW) ainsi que Delchef Jean-Pierre (CDA) sont conviés à la réunion de la Commission Législative pour débattre des points suivants.

A. Points discutés

A 1. Composition de la commission, saison 2024-2025

Après tour de table et vote, la commission se compose de la manière suivante :

Président : Germy Claude – Vice-président : Trausch Gérard – Secrétaire : Groos Paul

Membres : Tagliafero Jean-Marc et Yves Van Wallendael.

A 2. Fonctionnement de la CL

Un tour de table est établi pour permettre à chaque membre de présenter sa façon de voir la méthode de travail de la commission. Pour rappel, l'article PA 49 précise les points suivants :

1. La Commission législative est composée d'un Parlementaire par province, elle peut, pour l'aider dans ses décisions, faire appel à des juristes et /ou experts, nommés par le CDA, qui auront une voix uniquement consultative.
2. Le Président de la CL, un vice-président et le secrétaire sont élus lors de la première séance après la dernière AG de la saison.
3. Réunions : la Commission Législative siège sur invitation de son Président.
4. Tâches et compétences :
 - a) Préparation des modifications aux statuts de l'ASBL et au ROI et des conventions.
 - b) Avis et interprétations du ROI.
 - c) Préparation des AG.
 - d) Relations CDA - Parlementaires.
 - e) Relations entre les groupes provinciaux de Parlementaires.
5. La CL peut inviter les membres du CDA, des Départements, Comités ou Conseils, qui auront une voix consultative. Les frais de déplacement des personnes invitées seront acquittés par leur propre Comité, Conseil ou Département.
6. Les frais de la CL sont acquittés par le biais de la Trésorerie de l'AWBB.
7. La Commission Législative peut accorder une dérogation concernant le nombre maximum de Parlementaires d'une province, cette décision devra être confirmée par l'Assemblée Provinciale suivante de la province concernée

A 3. Dates des AG

Elles se dérouleront soit à Jambes ou à Saint-Vaast aux dates suivantes : 23/11/2024, 29/03/2025 et 14/06/2025

A 4. Autres

- A. La CL établira un google drive pour planifier au mieux les dossiers et documents avec l'avancement des divers projets
- B. Demande est faite aux groupes parlementaires de transmettre leur calendrier de réunions au président de la CL (c.germay@liege.awbb.be)
- C. Infos CDA : Jean-Pierre Delchef fait part des informations suivantes :
 - Le procès-verbal définitif a été publié dans la newsletter du 5 juillet 2024
 - L'édition 24-25 du ROI a été publié sur le site après une dernière lecture du département juridique
 - La version 24-25 du TTA doit encore faire l'objet d'une dernière révision par le trésorier-général
 - En ce qui concerne l'indemnité kilométrique, il conviendra que l'AG de novembre se prononce sur le montant forfaitaire de l'indemnité pour les déplacements en agglomération
 - Le CDA a entamé une réflexion sur un nouveau mode de rapportage de son action à l'AG.
 - Le CDA a décidé d'ouvrir une nouvelle fonction de direction.

B. Divers / Agenda saison 2024-25 (dates réunions et rentrées documents)

B 1. Claude Germy (président) transmettra un planning aux membres de la CL.

Réunion clôturée à 19h45 - Prochaine réunion : mercredi 09 octobre 2024

- Mise en concordance des âges dans l'AWBB

- Examen du texte proposé par le CDA (PM 12)

- Premières propositions de modifications statutaires envoyé par les provinces (à transmettre au plus tard le 30/09)

Président : Claude GERMAY – Secrétaire : Paul GROOS